



**Avis des Elus du CSE Siège de France Télévisions concernant l'Information-  
Consultation sur la dérogation du temps de travail du personnel assurant  
l'opération du Critérium du Dauphiné  
(Point n°9)**

Le 76ème Critérium du Dauphiné 2024 se déroulera en 8 étapes, du dimanche 2 juin au dimanche 9 juin.

Le Critérium, course majeure, se caractérise par un parcours montagneux et donc par l'ascension de grands cols et d'arrivées en altitude.

L'organisation de production mise en place intègre une continuité de service, qui est demandée par la production France TV Sports et les réalisateurs et cette continuité de service n'est possible que dans le cadre d'une dérogation aux horaires de travail classique.

Le bilan de l'an dernier a démontré qu'il était très difficile pour les salariés couvrant cet événement sportif de rester dans la limite des 48 heures hebdomadaires, d'où la demande de dérogation présentée ce jour aux élus.

Les élus prennent acte et demandent un retour sur le réalisé dès que possible.

Paris, le 11 avril 2024.

**Votants** : 24 voix

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix